



PROGRAMME DE MENTORAT

LE MENTOR EST :



Un avocat de plus de sept ans d'exercice prêt à transmettre les trucs et astuces de la profession dans le cadre souple et convivial tracé par notre charte du Mentorat.

Son engagement : rencontrer son mentoré selon l'agenda et les préférences de chacun (tous les 2 ou 3 mois, rencontre physique ou par visio, déjeuner ou café...)

Durée moyenne : 30 min/mois

LE MENTORÉ EST :

Un avocat de moins de sept ans d'exercice qui cherche des réponses bienveillantes à ses questions sur les pièges et astuces de l'avocature dans le cadre privilégié d'une relation sans hiérarchie, ni enjeu de réputation.

Son engagement : être proactif



LE MODUS OPERANDI :

1-Inscription et adhésion à la Charte du mentorat via le site www.avommentor.fr :



2-Jumelage algorithmique en fonction du secteur juridique et de la structure d'exercice (réelle ou souhaitée), ou mise sur liste d'attente.

3-Dès réception du courriel de mise en relation, Mentor et Mentoré sont libres d'organiser leurs relations particulières (Fréquence des rencontres, en présence ou par visio...).

Avo' Mentor reste à l'écoute des participants tout au long de la relation.

LES VISAGES D'AVO'MENTOR

Henri
LECLERC



Président
d'honneur

Morgane
GUILLLOU



Communication &
Développement

Clara
FENNIRI



Recrutement &
accompagnement

Christophe
DELAISEMENT



Pilotage